

UE – Agriculture biologique et OGM

Par Christophe NOISETTE

Publié le 21/12/2005

Le 21 décembre, la Commission européenne a adopté une proposition pour un nouveau règlement sur l'alimentation biologique [1]. Elle précise clairement que "les denrées alimentaires contenant des OGM ne pourront pas bénéficier de l'étiquetage réservé aux produits biologiques, hormis ceux contenant jusqu'à 0,9% d'OGM pour cause de contamination accidentelle".

[1] Communiqué n°IP/05/1679, 21 décembre 2005

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/ue-agriculture-biologique-et-ogm/